

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2019/2020

	Exercice (N-1) Clos le 31/08/2019	Exercice en cours Arrêté le: 31/08/2020	%
* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT			
PARTICIPATION DES FAMILLES	177 296,22	132 366,07	-25,34
PATICIPATIONS ETAT COLLECT.PUB	282 834,00	294 561,00	4,15
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	6 654,77	5 137,39	-22,80
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	8 370,84	11 680,57	39,54
AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	52 282,27	35 935,84	-31,27
PRODUITS FINANCIERS	3 541,23	3 242,21	-8,44
REPRISE SUR PROVISIONS	1 285,09	27 271,64	-
TRANSFERT DE CHARGES	4 140,24	374,40	-90,96
TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT	536 404,66	510 569,12	-4,82
* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT			
CONSOMMATIONS	130 771,86	103 944,40	-20,51
AUTRES CHARGES EXTERNES	44 117,23	47 603,10	7,90
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	39 033,89	31 390,58	-19,58
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIM.	3 512,63	3 401,58	-3,16
COUTS DE PERSONNEL	281 360,32	245 892,20	-12,61
AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	3 811,05	34 815,26	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	60 287,60	63 277,80	4,96
CHARGES FINANCIERES	4 223,18	4 213,51	-0,23
DOT.PROVISIONS OU RESERVES	8 729,93	9 614,68	10,13
TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	575 847,69	544 153,11	-5,50
RESULTAT COURANT	(39 443,03) (Déficit)	(33 583,99) (Déficit)	
* ELEMENTS EXCEPTIONNELS			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 176,71	377,54	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 298,82	2 679,97	
TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS	(122,11)	(2 302,43)	
RESULTAT NET	(39 565,14) (Déficit)	(35 886,42) (Déficit)	

BILAN SIMPLIFIE ACTIF

	NET Au 31/08/2019	BRUT	AMORT/PROV.	NET Au 31/08/2020
--	----------------------	------	-------------	----------------------

*** ACTIF IMMOBILISE**

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	12 088,14	14 883,36	3 541,43	11 341,93
MATERIELS MOBILIERS LIES A L'ACTIVITE	228 955,61	652 885,34	448 695,92	204 189,42
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	350 615,71	1 378 513,65	1 056 087,84	322 425,81
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 907,25	8 907,25		8 907,25

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	600 566,71	2 055 189,60	1 508 325,19	546 864,41
-------------------------------	------------	--------------	--------------	------------

*** ACTIF CIRCULANT**

AVANCES & ACOMPTES FOURNISS.	4 034,19	2 161,37		2 161,37
FAMILLES	4 165,10	12 369,53	11 285,20	1 084,33
AUTRES CREANCES	17 472,86	8 423,20		8 423,20
DISPONIBILITES	136 647,75	154 044,84		154 044,84

TOTAL ACTIF CIRCULANT	162 319,90	176 998,94	11 285,20	165 713,74
------------------------------	------------	------------	-----------	------------

*** CPTES DE REGULARISATION ACTIF**

REGULARISATION ACTIF	9 512,10	5 798,35		5 798,35
----------------------	----------	----------	--	----------

TOTAL CPTES DE REGULARISATION ACTIF	9 512,10	5 798,35		5 798,35
--	----------	----------	--	----------

ACTIF	772 398,71	2 237 986,89	1 519 610,39	718 376,50
--------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------------

BILAN SIMPLIFIE PASSIF

	Exercice (N-1) Au 31/08/2019	Exercice en cours Au 31/08/2020
* FONDS PROPRES ASSOCIATION		
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	1 395 087,88	1 408 068,59
FONDS ASSOCIATIFS AVEC REPRISE	13 502,74	9 704,89
RESULTATS CUMULES A REPORTER	(846 152,73)	(885 717,87)
RESULTATS DE L'EXERCICE	(39 565,14)	(35 886,42)
SUBVENT.INVEST.AMORTISSABLES	658,27	2 211,57
TOTAL FONDS PROPRES ASSOCIATION	523 531,02	498 380,76
* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	24 194,67	27 854,11
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 194,67	27 854,11
* DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	158 976,31	146 050,82
AVANCES ACOMPTES FAMILLES	4 045,23	8 413,10
FOURNISSEURS & CPTES RATTACHES	36 999,44	9 616,79
DETTES SOCIALES & FISCALES	18 240,01	21 854,39
AUTRES DETTES	253,37	3 689,11
TOTAL DETTES	218 514,36	189 624,21
* CPTES DE REGULARISATION PASSIF		
REGULARISATION PASSIF	6 158,66	2 517,42
TOTAL CPTES DE REGULARISATION PASSIF	6 158,66	2 517,42
PASSIF	772 398,71	718 376,50

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2019/2020

350 - L.T.P.R. LA PERRIERE

86 - LA ROCHE RIGAULT

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2020** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 718 376.50

Contre 772 398.71 au 31/08/2019

Déficit Global 2019/2020 : -35 886.42

Contre un Déficit de -39 565.14 en 2018/2019

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2019 au 31 Août 2020.

I. INFORMATIONS GENERALES :

1) Faits majeurs de l'exercice :

- Suite à la crise sanitaire, et à l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 mars 2020, l'établissement a fermé ses portes le 16 mars 2020.
L'établissement a rouvert ses portes partiellement le 09 juin, sans restauration ni hébergement, avec seulement une vingtaine d'élèves présents deux jours par semaine avec leur pique-nique.
Des avoirs ont été faits aux familles (21 594 €uros en restauration et 19 732 €uros en hébergement).
Cinq salariés ont été mis en télétravail, d'autres en garde d'enfant.
Des demandes de chômage partiel par ailleurs ont été faites et perçues à hauteur de 4 308 €uros.
Le séjour au ski a été annulé, l'acompte de 2 000 € a été transformé en bon à valoir.
Les remboursements du prêt bancaire souscrit auprès du Crédit Coopératif ont été suspendus pendant 6 mois, après l'échéance de mars 2020, des frais ont été payés à hauteur de 948 €uros.
Les achats liés à la protection contre le virus, se sont élevés à 1 373.€uros.
Enfin, suite à une nouvelle phase de confinement en fin d'année 2020, des mesure organisationnelles ont été prises, en conformité avec les directives gouvernementales, mais les impacts financiers de ces mesures ne sont pas connus à la date d'arrêté des comptes.
Toutefois, la direction de l'établissement estime que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.
- L'établissement est désormais Unité de Formation par Apprentissage, dépendante du CFA Aspect Aquitaine, il y aura 6 apprentis supplémentaires à la rentrée 2020.
- Une subvention d'investissements a été perçue au cours de l'exercice à hauteur de 3 891.92 €uros, elle est relative à des investissements antérieurs et subordonnée au remboursement de l'emprunt souscrit à cet effet.

2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

Conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 et du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et suivant le cadre comptable spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2018/2019	2019/2020	Variation	%	Nombre de classes 2019/2020
1	FORMATION INITIALE	99	106	7	7,07	7,0
	TOTAL ELEVES	99	106	7	7,07	7,0
	Demi-pensionnaires	60	76	16	26,67	
	Pensionnaires	36	29	-7	-19,44	

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2018/2019	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2019/2020	Variation	%
Lycée La Perrière	8,77	7,60	-1,17	-13.34
TOTAL	8,77	7,60	-1,17	-13.34

5) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : 1 990.00 m²

- Surface Pédagogique : 1 160.00 m²
- Surface non Pédagogique : 830.00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Lycée La Perrière	Bail Emphytéotique	04/03/2013	23 ans	Loyer annuel de 19 844.52 €

II . INFORMATIONS SUR LE BILAN

1) BILAN ACTIF

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros oeuvre)	25 à 50 ans	2 à 4%
Façades, étanchéité,couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66%
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Agencements intérieurs et décoration (cloisons carrelages..)	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Equipements lourds de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5%
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20%
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel pédagogique (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel de bureau (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Equipements pédagogiques lourds (financés par la taxe d'apprent	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Logiciels	1 an	100%

NATURE	Montant Brut au 01/09/2019	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains et Constructions	14 883,36	0,00	0,00	0,00	14 883,36
Matériels Activité	647 108,06	8 749,34	2 972,06	0,00	652 885,34
Autres Immobilisations Corporelles	1 377 687,49	826,16	0,00	0,00	1 378 513,65
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 039 678,91	9 575,50	2 972,06	0,00	2 046 282,35

Parmi les acquisitions principales :

- Copieur pour 2 690.05 €
- 3 ordinateurs pour 1 828.37 €
- Vidéoprojecteur pour 1 980.00 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2019	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains et Constructions	2 795,22	746,21	0,00	0,00	3 541,43
Matériels Activité	418 152,45	33 515,53	2 972,06	0,00	448 695,92
Autres Immobilisations Corporelles	1 027 071,78	29 016,06	0,00	0,00	1 056 087,84
TOTAL	1 448 019,45	63 277,80	2 972,06	0,00	1 508 325,19

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2019	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations financières	8 907,25	0,00	0,00	8 907,25

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2018/2019	2019/2020	Variation	%	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Familles	36 766.70	12 369.53	-24 397.17	-66.36	32 601.60	11 285.20	-21 316.40	-65.38
Autres créances	17 472.86	8 423.20	-9 049.66	-51.79	0.00	0.00	0.00	NS
Avances & acomptes fournis.	4 034.19	2 161.37	-1 872.82	-46.42	0.00	0.00	0.00	NS
TOTAL	58 273.75	22 954.10	-35 319.65	-60.61	32 601.60	11 285.20	-21 316.40	-65.38

e. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2018/2019	2019/2020	Variation	%	plus ou moins value latente
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2) BILAN PASSIF

a. Mouvements des fonds associatifs

	Montant au début de l'exercice 01/09/2019	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2020
Fonds associatifs sans reprise	1 395 087,88	12 980,71	0,00	1 408 068,59
Fonds associatifs avec reprise	13 502,74	9 182,86	12 980,71	9 704,89
Résultats cumulés à reporter	-846 152,73	0,00	39 565,14	-885 717,87
Résultats de l'exercice	-39 565,14	39 565,14	35 886,42	-35 886,42
Subvent.invest.amortissables	658,27	2 690,05	1 136,75	2 211,57
TOTAL	523 531,02	64 418,76	89 569,02	498 380,76

(1) Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont inscrites en compte "fonds associatifs avec droit de reprise" ou "fonds associatifs sans droit de reprise", en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes "fonds associatifs sans droit de reprise". Ces subventions ne sont pas reprises par le compte de résultat.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2019/2020 :

Subventions de la Région : 9 182.86 €

(2) Affectation de résultat 2018/2019 :

L'assemblée générale en date du 14 Février 2020 a approuvé les comptes. Le résultat de - 39 565.14 €uros a été affecté en report à nouveau.

(3) Subventions d'investissements amortissables (essentiellement Taxe d'Apprentissage) :

Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits courants pour un montant égal à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2019	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2020
Prov indemn départ retraite	1 609,36	1 208,54	0,00	0,00	0,00	2 817,90
Provision jours epargne	22 585,31	2 450,90	0,00	0,00	0,00	25 036,21
TOTAL	24 194,67	3 659,44	0,00	0,00	0,00	27 854,11

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2020 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2019	Montant en fin d'exercice au 31/08/2020	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts	158 712,16	145 961,29	-12 750,87	-8.03	15 180,56	130 780,73
Dettes Financières Diverses	264,15	89,53	-174,62	-66.11	89,53	0,00
Sous-total : Dettes Financières	158 976,31	146 050,82	-12 925,49	-8.13	15 270,09	130 780,73
Avances acomptes familles	4 045,23	8 413,10	4 367,87	NS	8 413,10	0,00
Fournisseurs & cptes rattachés	36 999,44	9 616,79	-27 382,65	-74.01	9 616,79	0,00
Dettes sociales & fiscales	18 240,01	21 854,39	3 614,38	+19.82	21 854,39	0,00
Autres dettes	253,37	3 689,11	3 435,74	NS	3 689,11	0,00
Sous-total : Autres Dettes	59 538,05	43 573,39	-15 964,66	-26.81	43 573,39	0,00
TOTAL	218 514,36	189 624,21	-28 890,15	-13.22	58 843,48	130 780,73

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Produits constatés d'avance	6 158,66	2 517,42	-3 641,24	-59,12

- taxe d'apprentissage à affecter : 2 517.42 €

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2019	TAXE (n) 2020
A nouveau 1er septembre (n-1) 2019 :		4 133,66	
Report 1er janvier (n) 2020 :			
Taxe Reçue sur l'exercice :	4 462,39		4 462,39
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	2 690,05	2 690,05	0,00
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	3 388,58	1 443,61	1 944,97
<u>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2019</u> <i>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</i>		0,00	
Reliquat au 31 août (n) 2020 : (compte 487810)			2 517,42

III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) Evolution des centres de charges et produits :

Centres de Produits Courants (-4,82 %)

• Participation des familles	-25,34 %
• Participations etat collect.pub	+4,15 %
• Subventions de fonctionnement	-22,80 %
• Produits activites annexes	+39,54 %
• Autres produits gest.courante	-31,27 %
• Produits financiers	-8,44 %
• Reprise sur provisions	NS
• Transfert de charges	-90,96 %

Centres de Charges Courantes (-5,50 %)

• Consommations	-20,51 %
• Autres charges externes	+7,90 %
• Autres services extérieurs	-19,58 %
• Autres impots taxes et assim.	-3,16 %
• Couts de personnel	-12,61 %
• Autres charges gest.courante	NS
• Dotations aux amortissements	+4,96 %
• Charges financieres	-0,23 %
• Dot.provisions ou reserves	+10,13 %

2) Tableau d'évolution des participations :

ETAT ET COLLECTIVITES	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Etat Subvention de fonctionnemen	264 488,00	273 161,00	8 673,00	+3.28
Etat Article 44 Structurel	18 115,00	20 448,00	2 333,00	+12.88
Etat Article 44 Conjoncturel	231,00	952,00	721,00	NS
TOTAL	282 834,00	294 561,00	11 727,00	+4.15

3) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(377.54)
- Région Nouvelle Aquitaine, rappel forfait BOP 2018/2019 :	377.54 €
Les Charges Exceptionnelles	(2 679.97)
- MSA écarts sur remboursements prévus :	1 665.71
- Opcalia :	952.78 €
- Diverses autres charges exceptionnelles :	61.48 €

IV. AUTRES INFORMATIONS

1) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

LYCEE TECHNIQUE PRIVE RURAL « LA PERRIERE »

Exercice clos le 31 août 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Lycée Technique Privé Rural « LA PERRIERE »** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y ROUMILHAC

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 513 527 747 - APE 6920 Z - TVA: FR 56 513 527 747

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Futuroscope, le 26 février 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Roumilhac



Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé